Procédure d'inscription et moyens de paiement

Restauration scolaire, l'accueil de loisirs et périscolaire

UNIQUE CORRESPONDANTE : Marie-Cécile LE FRANC

A compter du mois de Septembre, entre le 10 et le 15 du mois suivant, vous recevrez un avis des sommes à payer à votre domicile correspondant au nombre de repas consommés et /ou de jour d'accueil périscolaire et/ou de jour d'accueil de loisirs (mercredis et vacances scolaires) dont a bénéficié votre enfant le mois précédent.
A réception de l'avis des sommes à payer, vous aurez alors 4 possibilités de paiement :

Le paiement par carte bleue :

1 - Directement en vous connectant sur le site www.tipi.budget.gouv.fr ou en cliquant sur le lien déposé sur le site de la commune de Doue (www.doue.fr) et la commune de Saint-Germain-sous-Doue (saintgerminois.net)
2 - en saisissant les informations suivantes :

- Identifiant collectivité : 93
- Référence : Année d'origine – N° du titre

Le paiement par chèque bancaire

Vous pourrez le faire parvenir par voie postale à la trésorerie de Rebais en notant les références de l'avis des sommes à payer ou en le déposant dans la boîte aux lettres.

Le paiement en espèces

Directement au guichet de la trésorerie de Rebais aux horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Le paiement par chèque CESU *uniquement pour l'accueil de loisirs*

Directement au guichet de la trésorerie de Rebais aux horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Concernant les inscriptions merci de contacter
Madame Marie-cécile LE FRANC,
directrice de l'accueil de loisirs, au 09.66.01.44.86 ou sivu77@orange.fr.
Les calendriers d'inscription sont également téléchargeables sur le site de la mairie de Doue et Saint-Germain-sous-Doue.